



DOSSIER DE CANDIDATURE

Promotion 2024-2026

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM : PRENOM :

Né(e) le : / / à :

Nationalité : Sexe : Masculin Féminin

Adresse :
.....

Code postal : VILLE :

Email :

Téléphone mobile : Téléphone fixe :

N° de sécurité sociale : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | (15 chiffres)

CURSUS SCOLAIRE

Année scolaire	Etablissement	Ville	Classe fréquentée
2021 / 2022			
2022 / 2023			
2023 / 2024			

Dernier diplôme obtenu : Année : Moyenne :

STAGES / EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Dossier reçu le : Entretien le :
Validation préalable : Validation finale :

CONSTITUTION DU DOSSIER

- Copie de tous les bulletins de Première et de Terminale (attendre au moins celui du 1^{er} trimestre)
- Copie du relevé de notes du baccalauréat (pour les élèves en classe de Terminale, fournir le relevé de notes des épreuves anticipées)
- Copie de tous les diplômes obtenus (brevet, post-BAC, BAFA...)
- Copie des documents attestant une scolarisation pour chaque année post-bac
- Copie de la carte d'identité (recto-verso)
- Une photo d'identité récente (à coller en haut à droite sur la première page du dossier)
- Une lettre de motivation manuscrite (orientation, projet professionnel...)
- Un *Curriculum Vitae* à jour
- Un justificatif de stage (convention, attestation de stage, ...)

Les documents manquant au moment du dépôt du dossier devront être fournis à SUP-VETO dès que le candidat les aura en sa possession (relevé de notes d'examen, bulletins...).

A noter qu'en fonction des éléments complémentaires fournis après le dépôt du dossier d'inscription, le centre SUP-VETO se réserve le droit d'annuler l'inscription du candidat (informé par lettre recommandée accompagnée du remboursement des frais d'inscription sous 8 jours).

PROCEDURE D'ADMISSION

- 1^{ère} étape : Renvoi du dossier de candidature complet par courrier à l'adresse suivante :

SUP-VETO – Service Admission
24 Place Saint Marc
76000 ROUEN
- 2^{ème} étape : Examen du dossier de candidature par le Comité pédagogique lors d'une session d'admission. Les candidats sont informés sous 15 jours de l'acceptation ou du refus du dossier par téléphone et par courrier.
- 3^{ème} étape : Les candidats retenus sont convoqués à un entretien de motivation avec un conseiller pédagogique.
- 4^{ème} étape : Les candidats sont informés sous 8 jours par courrier de la décision finale concernant leur inscription à SUP-VETO. Les candidats retenus recevront dans le courrier d'acceptation les documents nécessaires à l'inscription.
- 5^{ème} étape : Les candidats doivent confirmer leur inscription dans un délai d'un mois à compter de la date d'émission du courrier d'acceptation. Passé ce délai, les candidats seront placés sur liste d'attente, libérant ainsi des places pour les candidats suivants.

Tournez la page, SVP !

MODALITES DE PAIEMENT

Les frais de formations se composent de :

- frais d'inscription (450€) permettant de réserver une place dans la formation ; ils sont encaissés après la signature du contrat inscription et ne sont dus que pour la 1^{ère} inscription à SUP-VETO Rouen.
- frais de scolarité sont payables selon différentes modalités (voir ci-dessous).

Le règlement des frais de scolarité peut se faire selon deux modalités :

- Au comptant : en une fois, chaque année, avant le jour de la rentrée (début septembre 2024), une remise de 2% est alors accordée selon la période de l'année à laquelle le versement est effectué ;
- Par mensualités : la mensualisation est échelonnée sur la durée de la formation. Le règlement s'effectue alors par prélèvement automatique bancaire environ le 10 de chaque mois.

Le règlement des frais de scolarité sera réalisé qu'après validation de candidature par la Direction pédagogique.

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions à SUP-VETO Rouen sont ouvertes à partir de mi-décembre, et sont closes dès que les places disponibles (25) ont été attribuées. Des listes d'attente sont ensuite ouvertes, des annulations pouvant libérer des places.

Après avoir passé avec succès l'étude de dossier et l'entretien de motivation, les documents d'inscription ainsi qu'un plan de paiement vous seront transmis avec le courrier d'acceptation.

L'inscription ne sera définitive qu'après avoir retourné les documents accompagnés du règlement des frais d'inscription.

Dès les résultats du baccalauréat, la Direction Pédagogique peut annuler toute inscription. Les candidats concernés sont informés sous huit jours par courrier recommandé.

ACCEPTATION DES CONDITIONS DE CANDIDATURE

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance de la totalité des informations indiquées dans ce dossier de candidature et en accepte les termes.

(Tout refus d'acceptation de ces termes entraîne systématiquement l'annulation de la candidature)

Fait à, le

Signature du candidat :

Signature du responsable financier :

CONTACT – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour toute demande de renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

- Par téléphone : 02 35 70 03 03
- Par mail : sup-veto@csmrouen.com